Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 16 (1940-1945)

Heft: 59-64

Artikel: Le vocabulaire de Racine

Autor: Bruneau, Charles / Mariouzeau, J. / Roques, M.

Kapitel: 2: Le vocabulaire de Racine et le vocabulaire de son temps

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399160

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAPITRE II

LE VOCABULAIRE DE RACINE ET LE VOCABULAIRE DE SON TEMPS

1. — INTRODUCTION

En vertu même de sa pauvreté, le vocabulaire de Racine était garanti contre les marques de l'âge. Tandis qu'un écrivain moins exclusif conserve des mots qui commencent à sortir de l'usage commun et en adopte d'autres qui n'ont pas encore prouvé leur vitalité, Racine s'en tient volontairement aux termes les plus généraux et les plus ordinaires. Les mots de Racine désignent presque exclusivement les passions de l'âme. Les objets matériels tiennent peu de place dans ce monde de pensées. Or le vocabulaire des passions est celui qui se renouvelle le moins. Car, d'une part, il n'est point de passions qui disparaissent, le cœur humain restant toujours semblable à lui-même dans l'infinie diversité des temps et des lieux; et, d'autre part, aucune passion nouvelle n'apparaît dans le monde intérieur, toutes les passions ayant été éprouvées et désignées depuis qu'il y a des cœurs sensibles et des poètes qui en expriment les sentiments.

Les noms qui désignent les passions sont donc destinés à persister dans la langue. On chercherait en vain, chez Racine, ou chez tout autre écrivain contemporain, un nom de passion qui ait vieilli. La tendance à disparaître d'un mot tel que ire, qui désigne pourtant une passion commune, est exceptionnelle, et s'explique par des raisons à la fois phonétiques et sémantiques. Le monosyllabisme du mot est une cause de faible vitalité, et l'ire, sentiment de l'âme, pouvant se confondre avec lyre, instrument de musique, s'efface devant son homonyme, comme le futur du verbe ouir (j'orrai) devant celui du verbe avoir. En outre, le mot ire a subi la concurrence de son double sémantique colère, qui a exactement le même sens que lui. Encore est-il que Racine, par une singulière prescience des destinées de la langue, a miraculeusement évité l'emploi de ces mots menacés de déchéance. L'archaïsme n'affecte guère chez lui que des mots appartenant à des catégories grammaticales si formelles (prépositions, adverbes, conjonctions) qu'elles interdisent à l'écrivain la liberté du choix.

L'apparition de mots nouveaux pour désigner des sentiments n'est pas plus fréquente. Une mode littéraire telle que la préciosité n'a pas enrichi le lexique des passions. Le langage de la galanterie ne peut être considéré comme un langage spécial, encore moins comme un langage technique. La galanterie n'enrichit pas le vocabulaire général, mais confère seulement à certains mots appartenant au vocabulaire mystique ou guerrier une signification amoureuse. Des mots tels que adorer, conquête, feux, ou flammes, quand Racine les emploie dans l'acception galante, n'accroissent pas quantitativement son lexique.

Il est arrivé à Racine, en quelques rares occasions, d'adopter des mots d'importation récente. Mais la même prescience du mouvement général de la langue qui lui fait spontanément rejeter les mots destinés à disparaître ne lui fait adopter que les mots dont nous pouvons constater aujourd'hui qu'ils devaient s'intégrer définitivement dans le lexique général. On ne peut trouver, chez Racine, un de ces néologismes morts-nés qui ne sont demeurés dans la langue que juste le temps nécessaire à y prouver leur inutilité. Aussi les rares néologismes de Racine n'apparaissent pas comme tels au lecteur, même le plus cultivé, même le plus attentif, s'il n'est pas un spécialiste de l'histoire de la langue.

Accusatrice (Ph., 1338) et salon (Esth., 827) sont, en 1677 et en 1689, des néologismes. Mais ces mots étaient alors si nécessaires, et ils se sont depuis si profondément installés dans le lexique qu'ils ne semblent pas, au lecteur de notre temps, dater d'un âge plus récent que les autres mots employés par Racine.

Le sens de certains mots qui demeurent dans la langue évolue au point de désigner des choses différentes. Mais le changement de sens n'a pas lieu brusquement. Il est le résultat d'une lente évolution. Non facit lingua saltus.

Or, une habitude d'origine scolaire a faussé en nous le sentiment réel de cette évolution. Par un désir louable de nous mettre en garde contre les perpétuels faux-sens auxquels peut donner lieu la lecture d'un texte de Corneille ou de Racine, nos maîtres nous ont enseigné que bien des mots avaient, à l'âge classique, une signification qu'ils ont abandonnée depuis en faveur d'une signification nouvelle. Ainsi avons-nous appris qu'au xviie siècle (sic) amant signifiait fiancé; charmer, ensorceler; étonner, frapper du tonnerre; génie, disposition naturelle, etc.

Sans être absolument différente, la vérité est beaucoup plus nuancée. A une époque donnée, un mot dont l'évolution sémantique est inachevée contient, au moins virtuellement, la multiplicité de ses sens futurs.

Un écrivain tel que Racine, dont nous avons déjà montré par beaucoup d'exemples la prescience linguistique, prévoit dans une certaine mesure, l'évolution sémantique des vocables qu'il emploie. Aussi, en bien des cas, nous a-t-il paru raisonnable de prêter aux mots dont il fait usage un sens plus éloigné du sens dit « classique » et plus voisin du sens dit « moderne ». Grâce à ce léger décalage, certains de ses vers nous ont semblé susceptibles d'une interprétation nouvelle, aussi intéressante et non moins vraisemblable que l'interprétation traditionnelle.

Il va sans dire qu'en de pareilles matières une extrême prudence s'impose. En prétendant substituer au sens traditionnel un sens différent mais aussi nettement tranché, nous tomberions précisément dans l'erreur contre laquelle nous essayons de réagir.

Un mot judicieusement employé contient en plus de sa signification actuelle le souvenir plus ou moins estompé de ses significations anciennes, et l'indication, plus ou moins précise, de ses significations

futures. Il est riche de son passé et gros de son avenir.

Le génie de certains écrivains les incline à prêter aux mots qu'ils emploient le sens le plus ancien. L'étymologie est sans cesse présente à leur esprit. Tel est le cas d'un poète comme Paul Valéry dont le livre de chevet est, si nous l'en croyons, le Dictionnaire Etymologique de Clédat, et dans les poèmes de qui composer signifie apaiser 1 (comme componere), et procéder, s'avancer 2 (comme procedere). Le vocabulaire d'un tel écrivain est moins archaïque que figé. Comme les sujets qu'il traite sont situés en dehors du temps, de même son vocabulaire semble échapper à l'évolution naturelle des choses vivantes.

Le cas d'un Racine est plus complexe. Car si, d'une part, sa poésie conserve le sens le plus ancien de certains mots, comme dans le vers célèbre de *Britannicus*:

Ah! de tant de conseils événement sinistre!

en même temps elle semble prévoir le sens prochain qu'ils prendront et l'autoriser dans une certaine mesure par l'exemple qu'elle propose.

Le vocabulaire de Racine est avec une égale modération conservateur et novateur. Il conserve ce qui ne mourra point, et adopte ce qui est destiné à vivre.

2. — ARCHAISMES

Considérées du seul point de vue de l'âge de la langue et d'après les archaïsmes qu'elles renferment, les tragédies de Racine se divisent en deux groupes extrêmement inégaux :

1º La *Thébaïde* et l'*Alexandre* qui portent les signes manifestes d'une époque à peine révolue : imitations excessives du vocabulaire cornélien, abus des termes de galanterie, emploi de formes surannées en voie de disparition;

(Les Pas.)

^{1.} Midi le juste y compose de feux
La mer, la mer toujours recommencée.

(Le cimetière marin.)

^{2.} Tes pas, enfants de mon silence, Doucement, saintement placés, Vers le lit de ma vigilance *Procèdent*, muets et glacés.

2º Les neuf autres tragédies qui, malgré la variété des sujets et le quart de siècle qui sépare Andromaque d'Athalie, sont écrites dans une même langue, déjà assurée et fixée.

I. — LES ARCHAÏSMES DANS LA Thébaïde ET DANS L'Alexandre.

Certains archaïsmes de la Thébaïde sont de nature exclusivement phonétique : ce sont les graphies anciennes de mots ayant déjà évolué phonétiquement.

Dans l'édition originale de 1664, la *Thébaïde* renferme trois fois

le verbe gagner écrit gaigner.

(Tu verras...) Qu'il m'abhorre toujours et veut toujours régner, Et qu'on peut bien le vaincre et non pas le gaigner. Théb., 945-946.

(Voulez-vous...) Détruire cet empire afin de le gaigner?

Ibid., 1041.

J'étois né pour régner Et je perds beaucoup moins que je ne crois gaigner.

Ibid., 1439-1440.

Cette forme de gaigner était déjà surannée au siècle précédent. Théodore de Bèze disait que les gens qui se piquaient de bien parler disaient gagner et non gaigner, comme ils disaient déjà Champagne et campagne au lieu des archaïques Champaigne et campaigne.

Dans les trois exemples de la Thébaïde, gaigner rime avec régner, mot avec lequel il rime plus richement que gagner. Comme en d'autres cas analogues, on peut donc se demander si Racine a employé ici un archaïsme ou usé d'une sorte de licence poétique.

Quoi qu'il en soit, dans toutes les éditions postérieures à l'originale,

l'archaïsme gaigner a été remplacé par le moderne gagner.

C'est encore dans l'édition originale de la Thébaïde qu'on relève une forme vieillie du verbe trouver.

Oui, quoique dans la paix je treuvasse des charmes...

Théb., 951.

La forme, encore usitée, était déjà nettement sentie comme ancienne. Dès 1647, Vaugelas, tout en admettant les deux formes, estime cependant la forme trouver « sans comparaison meilleure », et c'est selon lui la seule qui soit employée tant « à la cour » que « chez les bons auteurs » (Remarques sur la langue françoise, p. 133).

Molière a bien employé la forme ancienne dans un vers connu, et justement célèbre :

> Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve Ne ferme pas mon cœur aux défauts qu'on lui treuve. Molière, Misanthrope, 226.

Mais dans cet exemple, l'archaïsme, exigé par la rime, est incontestablement une licence poétique, — licence d'ailleurs fréquente, comme en témoigne cette remarque de Richelet:

« Trouver, treuver. L'un et l'autre se dit, mais le mot d'usage est trouver, et il n'y a guère que les poètes qui disent treuver. Encore faut-il qu'ils y soient forcés par la rime, qui les tyrannise souvent 1. »

RICHELET, Dictionnaire françois, 1680. Article trouver.

Au vers 951 de la *Thébaïde*, aucune obligation de rime n'imposait la forme ancienne. Et Racine, devenu rapidement plus scrupuleux sur le chapitre du langage, l'a remplacée par la forme moderne *trouvasse*.

D'autres archaïsmes de la *Thébaïde* et d'*Alexandre* sont spécifiquement *morphologiques*.

La préposition avec a été écrite avecque cinq fois dans la Thébaïde :

Mais pourquoy donc sortir avecque vostre armée?

Théb., 55-56.

Va, je veux estre seule en l'estat où je suis, Si pourtant on peut l'estre avecque tant d'ennuis.

Ibid., 589-590.

Nous estions ennemis dès la plus tendre enfance Et déjà nous l'estions avecque violence.

Ibid., 919-920.

Que la guerre s'enflamme et jamais ne finisse : La paix est trop cruelle avecque Polynice.

Ibid., 955-956.

La présence aigrirait ses charmes les plus doux Et la guerre, Seigneur, me plaist avecque vous.

Ibid., 957-958.

et une fois dans Alexandre:

Et ne pourrai-je au moins, en de si grands malheurs, M'entretenir moy seule asecque mes douleurs.

Alex., 959-960.

Or, la forme avecque vieillissait. Elle était condamnée par l'Académie et Richelet ne l'admettait que « pour rompre la mesure d'un vers ou pour arrondir une période » (Cité par Brunot, Histoire de la langue, IV ², p. 743).

Enfin l'abbé d'Olivet, s'appuyant sur l'opinion de Vaugelas et de l'Académie, prononça contre avecque une condamnation sans appel :

« Je demande, écrit-il, qu'est-ce que gagneroit l'oreille aux trois dernières lettres d'avecque, lesquelles forment une syllabe qui n'a de réalité que pour les yeux? Aussi l'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, disoit-elle aux poëtes, il y a plus de soixante ans, qu'il est bon de ne conserver qu'avec ».

D'OLIVET, Remarques sur Racine, ch. VIII, p. 229.

^{1.} En 1653, dans les *Précieuses ridicules* (sc. 4), Molière avait écrit *en prose* : « Pour moi, mon oncle, tout ce que je vous puis dire, c'est que je *treuve* le mariage une chose tout à fait choquante. »

Telle était sans doute aussi l'opinion du « législateur du Parnasse » qui n'a conservé qu'un seul de tous les avecque employés dans les premières éditions de ses œuvres poétiques :

Tous les jours je me couche avecque le soleil.

Boileau, Satires, VI, v. 98.

Racine lui-même a fait disparaîre les avecque de tous les passages cités plus haut, — soit qu'il les ait remplacés par la forme moderne, soit qu'il ait employé une autre tournure 1 — sauf au seul vers 960 de l'Alexandre qui, sans doute par inadvertance de l'auteur, n'a pas été modifié.

Pour rester strictement dans les limites de notre sujet, nous ne relèverons les archaïsmes de syntaxe de Racine que dans la mesure où ils affectent son vocabulaire. Les archaïsmes de construction qu'on trouve dans la *Thébaïde* et qui consistent à placer le complément d'objet soit devant le verbe dont il complète le sens, soit entre l'auxiliaire et le participe, comme dans les exemples suivants :

... Et si quelque bonheur nos armes accompagne.

 $Th\acute{e}b.,~67.$

(Des soldats)

... Ont insensiblement tout le corps ébranlé Et fait un grand combat d'un simple démêlé.

Ibid., 205-206.

sont sans influence sur le vocabulaire, et nous ne les mentionnons que pour mémoire.

Mais, par contre, l'emploi d'adverbes au lieu et place des prépo-

— Les vers 55-56 de la *Thébaïde* sont devenus (éd. de 1689) :

Mais que prétendiez-vous ? et quelle ardeur soudaine Vous a fait tout à coup descendre dans la plaine ?

C'est-à-dire qu'ils ont été complètement transformés, et que la préposition ne s'y retrouve plus sous aucune forme.

— Le vers 590 n'a subi qu'une légère modification (éd. de 1689) :

Si toutefois on peut l'estre avec tant d'ennuis.

^{1.} Il n'est pas sans intérêt d'étudier, au moyen des variantes, le travail de versification et de style auquel s'est livré Racine pour éliminer l'archaïque avecque des vers où il se trouvait employé.

[—] Avecque a disparu du vers 920, qui est devenu (éd. de 1689) : Que dis-je? Nous l'étions avant nostre naissance.

[—] Avecque a disparu également du vers 956 qui, dès l'édition de 1687, avait été remplacé par le vers suivant (où la préposition est employée sous sa forme moderne) :

^{...} S'il faut avec la paix recevoir Polynice.

[—] Enfin, c'est une correction du même genre qui, également dès l'édition de 1687, aboutit à la leçon :

La guerre et ses horreurs nous plaisent avec vous.

On s'explique mal qu'ayant mis tant de soin à bannir cet archaïsme de sa première tragédie, Racine n'ait point fait le même travail pour l'Alexandre, auquel il attachait pourtant plus de prix qu'à la Thébaïde.

sitions correspondantes est, en même temps qu'un fait syntaxique, un fait de vocabulaire et mérite ici une étude spéciale.

Nous relevons, dans l'édition originale de la *Thébaïde*, les quatre

passages suivants:

1º J'en voyais et dehors et dedans vos murailles

Théb., 352.

(Leçon maintenue dans les éditions postérieures.)

2º Le connoissois-je hélas! ce fils infortuné Lorsque dedans mes bras vous l'avez amené?

Ibid., 505-506.

(Le vers 506 est devenu, dès l'édition de 1687 :

Vous même dans mes bras vous l'avez amené).

3º Est-ce dessus des morts que vous voulez régner?

Ibid., 1042.

(Ainsi corrigé, dès 1687 :

Est-ce donc sur des morts que vous voulez régner?).

4º Jamais dessus le trône on ne vit plus d'un maistre.

Ibid., 1171.

(Leçon maintenue dans les éditions postérieures.) L'Alexandre ne contient qu'un seul exemple de cet archaïsme, qu'on pourrait également appeler un solécisme.

Ses sacrilèges mains

Dessous un même joug rangent tous les humains.

Alex., 535-536.

(Leçon maintenue dans les éditions postérieures.)

L'archaïsme que constitue cet emploi prépositionnel de l'adverbe n'échappait pas à Racine lui-même, comme en témoignent les corrections de *Théb.*, 506 et 1042.

L'abbé d'Olivet lui reproche, en termes justes et modérés, l'emploi de dessus comme préposition au vers 536 d'Alexandre, et nous rappelle que, dès l'époque de Malherbe, la confusion entre l'adverbe et la préposition était blâmée des puristes. Voici le passage :

Racan, comme nous l'apprenons de Ménage, disait que Malherbe se blâmoit d'avoir écrit dessus mes volontés, au lieu de sur mes volontés. Ainsi la différence qu'aujourd'hui nous mettons tous a été sentie depuis longtemps; et Racine n'a manqué de l'observer que dans ce seul endroit ¹.

Je renvoie au Dictionnaire de l'Académie, où l'on trouvera en quel cas dessous, dessus, dedans, sont adverbes ou substantifs, ou même prépositions, mais seulement lorsqu'une autre préposition les précède, au dessous de, par dessus de, etc. Rien qui donne au discours plus de justesse, plus de précision, que ces acceptions différentes, établies dans la langue peu à peu, et aujourd'hui fixées invariablement.

OLIVET, Remarques sur Racine, p. 223 (éd. 1771, chez Barbin).

^{1.} D'Olivet semble oublier les vers 352 et 1171 de la Thébaïde.

Les arguments employés par l'abbé Desfontaines pour réfuter la critique de l'abbé d'Olivet et pour défendre Racine nous semblent bien faibles.

Après tout, dit-il, je ne voudrais pas condamner en vers le mot dessous employé comme préposition. La poësie ne doit pas suivre, aussi exactement que la prose, certains changements que le caprice fait dans le langage. La poësie exige des libertés; si on les lui retranche, on l'anéantit.

Desfontaines, Racine vengé, Avignon, 1737, p. 11.

Constatons que Racine était plus sévère pour lui-même que l'abbé Desfontaines : la preuve en est qu'il a, deux fois sur six, modifié les vers entachés par cet archaïsme. Le maintien, dans les quatre autres passages, d'une forme blâmée par les puristes et par Racine lui-même ne prouve sans doute qu'une négligence du poète dans son travail de révision.

Si nous ne considérons maintenant le vocabulaire lui-même, nous ne trouvons guère dans la *Thébaïde* et dans l'*Alexandre* que deux ou trois mots d'apparence surannée à l'époque où Racine les emploie, ou pris par lui dans une acception ancienne.

Signalons, dans la Thébaïde, le mot discord :

(Il fallait)

... que le ciel vous mît, pour finir vos discords, L'un parmy les vivants, l'autre parmy les morts. Théb., 1255-1256.

Littré a beau défendre le mot discord, et en distinguer subtilement — et d'ailleurs fort justement — le sens de celui du mot discorde ¹, discord était irrémédiablement condamné par les puristes contemporains de Racine.

Le vieux Corneille lui-même qui avait employé le mot plusieurs fcis dans ses premières pièces (Cid, 476, 1612; — Horace, 814; — Heraclius, 1543, etc.) ne l'a employé que rarement et seulement au pluriel dans ses dernières (Œdipe, 1875; Sertorius, 33). Richelet signale dans son Dictionnaire que le mot est moins usité qu'autrefois. Furetière le donne comme archaïque. Thomas Corneille, dans ses Notes sur Vaugelas (p. 845), le regarde comme « entièrement hors d'usage ». Et Bouhours, maître en ce domaine, prononce contre discord un verdict sans appel:

Présentement, dit-il, il ne vaut guère mieux en vers qu'en prose, et nos meilleurs poètes ne s'en servent point (Bouhours, Remarques nouvelles sur la langue françoise, 3e éd., 1682, p. 598).

A part discord, on ne peut guère relever, dans la première édition de la *Thébaïde*, comme archaïsme caractérisé, que la locution prépositive d'abord que dans le vers suivant :

^{1.} Le discord est le contraire de l'accord, la discorde est le contraire de la concorde. Discorde dit donc plus et autre chose que discord, car être en accord ne veut pas dire être en concorde. Littré, Dictionnaire. Article discord.

D'abord que sur sa tête il reçoit la couronne, Un roy sort à l'instant de sa propre personne.

Théb., 1664.

Ces vers se trouvaient entre ceux qui, dans les éditions modernes, portent les numéros 90 et 91, et ont été supprimés par Racine dès l'édition de 1687.

Corneille avait écrit, dans la première édition de *Rodogune* (qui est de 1645, c'est-à-dire de dix-neuf ans antérieure à la *Thébaïde*) :

D'abord qu'ils ont tous deux paru dans cette cour. Cornéille, Rodogune, 289.

Mais dans l'édition de 1660 (c'est-à-dire quatre ans avant la *Thébaïde*), il avait changé d'abord que, jugé archaïque, en sitôt que ¹.

Dans l'Alexandre, nous ne trouvons guère, en fait d'archaïsme, que le mot assiette, dont l'emploi, au sens de situation, commençait à paraître légèrement vieillot au lecteur contemporain.

* ... Le camp de Taxile Garde dans ce désordre une assiette tranquille.

Alex., 702.

Richelet marque le mot d'une croix au figuré. Bouhours, grand législateur du lexique, note que le mot, jadis couramment employé, subit désormais la concurrence victorieuse de situation.

Boileau l'emploiera encore dans un passage du Lutrin :

Mais une église seule, à ses yeux immobile, Garde au sein du désordre une assiette tranquille. Boileau, Lutrin, I, 38.

C'est là, selon nous, moins une réminiscence qu'une parodie, justifiée par le désir de Boileau de tourner légèrement en dérision l'emploi par son ami Racine, dans une de ses premières tragédies, d'une expression devenue surannée.

II. — Les archaïsmes d'Andromaque à Athalie.

Les archaïsmes de caractère morphologique sont à peu près inexistants dans les tragédies de Racine, à partir d'Andromaque.

On ne relève guère que la forme du subjonctif die pour dise, dans les quatre passages suivants (dont le premier est d'ailleurs tiré de la Thébaïde):

Plus tard, en 1663, Corneille employa de nouveau d'abord que : D'abord qu'elle a tout su, son visage étonné Aux troubles du dedans sans doute a trop donné. Sophonisbe, 779-780.

Un écrivain, même plus scrupuleux que Corneille, ne guérit pas facilement des habitudes de langage de sa jeunesse.

Et, toutefois, Madame, il faut que je vous die, Qu'un trône est plus pénible à quitter que la vie.

Théb., 731-732.

Mais quoy que je craignisse, il faut que je le die, Je n'en avois prévu que la moindre partie.

Bér., 1371-1372.

J'épouserois, et qui (s'il faut que je le die)?

Baj., 718.

Ah! que vous auriez vu, sans que je vous le die, De combien votre amour m'est plus cher que la vie.

Iph., 1041-1042.

Il est intéressant de remarquer que ces deux vers d'Iphigénie ont été supprimés — ainsi que les deux précédents, comme l'exigeait l'alternance obligatoire des rimes masculines et féminines — de l'édition de 1697, la dernière publiée du vivant de Racine. La suppression de ces quatre vers nuit un peu à la liaison des idées et s'explique seulement par le désir de faire disparaître une forme légèrement archaïque.

Vaugelas (Remarques sur la langue françoise, 1647) autorisait die et dise; mais quarante ans après — c'est-à-dire à l'époque d'Esther, — Thomas Corneille conseille d'éviter la forme die comme archaïque, du moins en prose : « La plupart de ceux qui écrivent sont persuadés

qu'il (le mot die) n'est bon qu'en vers. »

La suppression de die par Racine au vers 1041 d'Iphigénie — la plus récente des tragédies dans lesquelles il ait employé ce mot — montre les scrupules presque excessifs du poète en cette matière.

On remarquera, d'autre part, que le mot n'est jamais employé dans les autres passages cités plus haut qu'à la rime. Nous nous trouvons donc ici dans un de ces cas ambigus, déjà signalés, qui tiennent moins peut-être de l'archaïsme que de la licence poétique.

Sont archaïques, chez les contemporains de Racine, les confusions de genre portant sur des substantifs tels que abîme, amour, équivoque, idole, offre. Racine a donné à presque tous ces mots, le genre que, dans la suite, l'usage leur attribuera définitivement. Il emploie abîme au masculin:

Le trône fut toujours un dangereux abîme.

Théb., 1155.

et idole au féminin:

... Je me laisse aveugler par une vaine idole.

Athal., 920.

Les seuls mots employés par Racine à un genre qui tendait à devenir archaïque sont amour et offre.

Amour.

Il sait, car leur *amour* ne peut être ignorée Que de Britannicus Junie est adorée.

Brit., 51-52.

A côté de fréquents exemples du mot amour employé au masculin, chaque tragédie de Racine contient plusieurs exemples du même mot employé au féminin singulier. Or, l'usage qui, dans la première partie du siècle, faisait amour généralement féminin au singulier (sauf dans le cas où il désignait soit le dieu Amour, soit l'amour de Dieu) était en train d'évoluer.

Sur le genre de ce mot, Vaugelas s'était ainsi exprimé, en 1647, dans ses Remarques sur la langue françoise :

... Il est indifférent de le faire masculin ou féminin... Il est vray pourtant qu'ayant le choix libre, j'userois plutôt du féminin que du masculin, selon l'inclination de notre langue, qui se porte d'ordinaire au féminin plutôt qu'à l'autre genre, et selon l'exemple de nos grands écrivains, qui ne s'en servent guère autrement.

Mais trente-cinq ans après, en 1672, c'est-à-dire à l'époque même où se publiaient les chefs-d'œuvre de Racine, Ménage exprimait un avis absolument contraire, et faisait *amour* masculin plutôt que féminin, même en poésie :

Aujourd'hui, dans la prose, il n'est plus que masculin, soit qu'on parle de l'amour divin ou de l'amour profane, car en poésie il est toujours hermaphrodite; mais néanmoins plutôt mâle que femelle (Ménage, Observations sur la langue françoise).

Corneille lui-même, révisant ses œuvres dramatiques à la fin de sa vie, changea le genre du mot amour dans un grand nombre de vers où, plus jeune, il avait employé ce mot au féminin. Racine, d'ordinaire plus scrupuleux en ces matières que son illustre devancier, ne semble pas s'être préoccupé de cet archaïsme grammatical et, dans les tragédies, le mot amour — un de ceux qui lui sont le plus nécessaire — est au singulier i indifféremment féminin ou masculin — quoique un peu plus souvent au masculin (selon l'usage moderne) qu'au féminin (selon l'usage ancien).

Offre.

Dans Andromaque, le mot a été employé au masculin :

Mais ce n'est plus, Madame, un offre à dédaigner.

Andr., 967.

(Leçon maintenue dans les éditions de 1678, 1682 et 1689, modifiée en une offre à partir de l'édition de 1697).

Dans Bajazet, le mot a été employé une fois au féminin, selon l'usage moderne :

L'horreur et le mépris que cette offre m'inspire.

Baj., 1550.

et une fois au masculin, selon l'usage ancien :

L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé.

Ibid., 1092.

^{1.} Au pluriel, amour est toujours féminin. Cf. Mithr. 86, Esth. 1038.

(Leçon maintenue dans toutes les éditions postérieures. Livet s'est trompé en écrivant à l'article offre de son Lexique de Molière :

« A partir de 1689, on ne trouve plus dans les éditions de Racine que une offre, cette offre, au féminin. » Livet pensait au vers 967 d'Andromaque, mais oubliait le vers 1092 de Bajazet).

Comme le mot amour, le mot offre subissait, à l'époque même où étaient publiées les tragédies de Racine, une évolution rapide de genre.

En 1659 — dix-huit ans avant la publication d'Andromaque — Chiffet, dans son Essay d'une parfaite grammaire, considérait le mot comme commun, et maintint cette affirmation dans les éditions ultérieures, même dans celle de 1700, publiée sous le titre de Nouvelle et parfaite grammaire.

Mais dès 1675, Ménage (2º édition des Observations sur la langue françoise), bien qu'il donne le mot comme encore douteux, ajoute : « Je le fais féminin » ; — cependant que, cinq ans après, Richelet donne le mot comme exclusivement féminin, et écrit même (article ofre (sic) du Dictionnaire françois) :

L'abbé de Royaumont, *Histoire de la Bible*, a fait le mot ofre masculin, mais c'est une faute d'impression. Quoi qu'il en soit, les bons écrivains font le mot ofre féminin.

Le Dictionnaire de Furetière (1690) et celui de l'Académie (1694) ne mentionnent plus que le genre féminin.

Racine était conscient de cette évolution, et la correction du vers 967 d'Andromaque prouve suffisamment sa préférence pour le féminin du mot. S'il a maintenu offre au masculin au vers 1092 de Bajazet, c'est que dans ce vers il ne lui était pas possible, comme dans le cas précédent, de changer le genre du mot sans modifier la mesure du vers. Il a donc maintenu un genre déjà archaïque pour ne pas être obligé de changer complètement un vers qui, à d'autres égards, lui donnait satisfaction. Si bien que, là encore, il s'agit sans doute moins d'un archaïsme caractérisé que d'une licence poétique.

L'étude des mots employés par Racine dans les tragédies d'Andromaque à Athalie et qui, à l'époque où le poète les employait étaient déjà sentis comme archaïques, n'est pas longue à faire : c'est à peine si l'on peut relever, dans ces neuf tragédies, une dizaine de mots ou locutions suspects d'archaïsme. Encore pourrons-nous constater que les grammairiens de la seconde moitié du xviiie siècle se sont montrés souvent bien sévères et bien injustes, et qu'ils ont signalé comme anciens dès l'époque de Racine des mots qui n'ont pas disparu de notre vocabulaire et nous semblent encore aujourd'hui pleins de jeunesse et de vitalité.

Examinons un à un chacun de ces prétendus archaïsmes :

affable.

Lui, parmi ces transports, affable et sans orgueil, A l'un tendoit la main, flattoit l'autre de l'œil. Athal., 1525-1526. Louis Racine, dans ses notes sur Athalie, nous rappelle que Patru condamnait le mot affable. Le Dictionnaire François de Richelet, en 1680, signale le mot comme « un peu vieux ». Et de Callières, en 1692, c'est-à-dire moins d'un an après la publication d'Athalie, déclare : « Affable n'est plus guère dans le commerce des gens du monde » (Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer.)

Cette triple accusation nous surprend. Il nous semble tout au plus que l'usage du mot était alors d'un emploi moins commun que nos jours — ce qui justifie dans une certaine mesure l'affirmation

un peu hasardeuse des trois auteurs cités.

Dès 1687, Bouhours rétablit la vérité et justifia préventivement Racine au moyen de citations, empruntées à d'excellents écrivains, et dans lesquelles le mot affable se trouve employé ¹. Il conclut en disant qu' « il ne faut pas, après cela, s'arrêter au dégoût ou à l'antipathie de M. Patru » (Bouhours, Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise, 1687.)

La conclusion du Père Bouhours est corroborée par la note de Louis Racine sur le vers 1525 d'Athalie : « Ces mots affable et affabilité

sont devenus fréquents, malgré Patru qui les condamnait.»

Quoi qu'il en soit, le mot n'est plus senti maintenant comme rare ou archaïque, et l'accusation dont il était alors l'objet étonne de nos jours le lecteur non averti.

Atours.

L'autre, pour se parer de superbes atours, Des plus adroites mains empruntoit le secours.

Esth., 61.

Le mot atour, « substantif verbal de l'ancien verbe atourner... encore usuel au xvie siècle » (O. Bloch, Dictionnaire étymologique) était peut-être déjà un peu vieilli comme le verbe atourner que Fure-tière définit et commente ainsi : « Vieux mot qui signifiait autrefois : Orner et parer une dame. Il est hors d'usage dans le sérieux » ² (Furetière, Dictionnaire universel, 1690, article atourner.)

Le caractère légèrement archaïque de atour, loin d'exclure le mot du style noble, semble au contraire lui avoir conféré une dignité un peu guindée, très propre à la langue de la tragédie. En tous cas, le mot s'est conservé précisément avec la nuance particulière dont il semble marqué, dès l'époque d'Esther, dans le vers où Racine l'a employé.

Certes.

... Le feu de ses regards, sa haute majesté Font connoistre Alexandre. Et *certes* son visage Porte de sa grandeur l'infaillible présage.

Alex., 816-818.

^{1.} Fléchier (Oraison de la Dauphine) : « Affable et civile à tous, elle prévenait ceux-ci, répondait honnêtement à ceux-là. »

^{2.} Dans le « plaisant », le mot s'employait encore : Ce chien-ci donc étant de la sorte atourné.

Certes, plus je médite et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour vostre créature.

Brit., 151-152.

Dans ses notes sur ces deux passages, Louis Racine nous apprend que certes « quoique vieux, est beau en vers quand il est placé à propos ». La Bruyère signale lui aussi le mot comme archaïque, dans son chapitre De quelques usages :

Certes est beau dans sa vieillesse, et a encore de la force sur son déclin : la poésie le réclame, et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent en prose, et qui se commettent pour lui dans maints usages.

LA BRUYÈRE, II, 205.

Deux autres auteurs nous signalent le mot en insistant sur son

caractère de provincialisme plutôt que d'archaïsme.

Marguerite Buffet, dans ses Nouvelles observations sur la langue françoise (1688) souligne que c'est un mot de province auquel elle préfère « asseurément ». Et Bouhours nous apprend plus précisément que le mot n'a plus sa place dans le style soutenu et « ne se dit plus que par les Gascons » (Remarques nouvelles sur la langue françoise, 1693, remarque 75).

Ces remarques nous surprennent parce que le mot certes est, de nos jours, d'usage absolument courant, à Paris comme en province. Racine estimait pourtant, comme ses contemporains, que le mot était archaïque (ou provincial — ce qui revient à peu près au même, la province conservant plus longtemps que la capitale les manières anciennes de s'exprimer). Nous en trouvons la preuve dans le fait qu'il a souligné deux fois ce mot dans son exemplaire de Quinte-Curce traduit par Vaugelas (à Paris, chez Augustin Courbé, 1653, un vol. in-4°) aux pages 252 et 738.

Vaugelas lui-même partageait le préjugé de son temps au sujet du mot certes, car dans l'édition de 1659 de sa traduction de Quinte-Curce — édition revue par Patru — le certes de la page 252 a disparu.

Quant à Racine, il n'a employé le mot que deux fois dans ses tragédies, et jamais après *Britannicus*. Le fait est digne de remarque, et prouve une fois de plus la répugnance de notre auteur pour les mots suspects d'archaïsme, même quand « ils sont beaux dans leur vieillesse » et qu'ils ont encore « de la force sur leur déclin ».

Devant que.

Ah! devant qu'il expire...

Andr., 1429.

J'aime, je le confesse ; et devant que vostre âme Prévenant mon espoir m'eût déclaré sa flamme... Baj., 1493-1494.

Selon Vaugelas, avant que est déjà en 1647 « plus de la cour » et « plus en usage » (Remarques sur la langue françoise). Et Richelet, dans son Dictionnaire de 1680, nous apprend que ce tour « n'est plus guère en usage ».

Dans les deux cas où Racine a employé cette locution, on remarque

que s'il l'avait remplacée par avant que, un hiatus désagréable, et d'ailleurs interdit par les règles de la versification classique, se serait produit.

Nous sommes donc en droit d'estimer — comme nous l'avons déjà fait à propos de plusieurs autres mots — que ce pseudo-archaïsme n'est en réalité qu'une simple licence poétique.

Ouïr.

L'infinitif de ce verbe à été employé fréquemment par Racine, depuis la *Thébaïde* jusqu'à *Phèdre* inclus.

(Ménécée)...

Se faisant ouïr des Grecs et des Thébains.

Théb., 637.

La reine, à vous ouir n'a des yeux que pour vous.

Alex., 227.

Le sénat chaque jour et le peuple irrités De s'ouïr par ma voix dicter vos volontés.

Brit., 1242.

Quoy, seigneur? sans l'ouïr? une mère?

Ibid., 1093.

Je veux l'ouïr : mon choix s'arrête à ce témoin.

n. Mithr., 1026.

Ses rois, à vous ouïr, m'ont paré d'un vain titre.

Iphig., 1410.

Tu vas ouïr le comble des horreurs.

Ph., 260.

... Conter votre honte à qui voudra l'ouïr.

Ibid., 1019.

Le participe passé a été employé une seule fois :

Et n'as-tu pas encore ouï la renommée?...

Bér., 1019.

Le verbe était déjà senti comme archaïque, du moins à plusieurs de ses formes. Richelet nous apprend dans le *Dictionnaire* de 1680 que « ce verbe est un peu rude en de certains temps ». Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 dit plus précisément qu' « il n'a guère d'usage qu'à l'infinitif, au prétérit, et aux temps formés du participe. Avezvous ouï ce grand bruit ?... J'ouïs hier un fort beau sermon... Il est las de vous ouïr causer. »

Certains ont cru distinguer une nuance de sens entre ouïr et entendre. Bouhours estime qu'ouïr doit être employé « quand il s'agit d'une chose qu'on entend par hasard » Remarques nouvelles, 1676. Cependant que, pour Andry de Boisregard, « ouyr se dit proprement d'un son ou d'un bruit qui ne dure pas, entendre se dit plûtost d'un son ou d'un bruit qui dure » (Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise, 1689, Réflexion 345).

Ces nuances, suffisamment justifiées par l'étymologie des deux verbes, n'étaient pas toujours observées par les usagers de la langue

commune et par les écrivains. Si Racine a employé des formes du verbe ouïr concurremment avec des formes du verbe entendre, ce n'est certainement pas pour exprimer des nuances de sens, mais exclusivement pour des raisons de versification. On remarquera, en effet, que sur les dix exemples de Racine cités plus haut, la substitution d'entendre à our n'était possible qu'une seule fois (Brit., 1093) sans détruire la mesure ni supprimer la rime.

Il convient en outre de noter que Racine n'a employé d'un verbe légèrement archaïque que les formes qui l'étaient le moins. Alors que, chez Corneille, on relève des emplois de l'indicatif présent 1, de l'indicatif futur 2, et, fréquemment, de l'impératif 3, on ne trouve chez Racine que l'infinitif et le participe — formes qui n'ont jamais

disparu tout à fait de la langue commune.

Penser, substantif.

Je tremble au seul penser du coup qui le menace.

Andr., 1405.

C'est le seul exemple de ce mot chez Racine.

Par contre, il a employé plusieurs fois pensée (Théb., 1067; — Bér.,

292 et 584; — *Brit.*, 1127 et 1463).

La Bruyère, au chapitre De quelques usages, nous signale le mot comme archaïque, et regrette que la langue l'ait presque abandonné:

L'usage a préféré... dans les noms pensées à pensers, un si beau mot, et dont les vers se trouvent si bien (La Bruyère, Caractères, XIV, 73.)

Le mot n'était d'ailleurs pas senti comme archaïque depuis fort longtemps. Andry de Boisregard nous apprend qu' « il y a peu d'années qu'on s'en servait aussi en prose » (Réflexions sur l'usage présent

de la langue françoise, 1689).

Néanmoins, malgré les commodités qu'il offrait au versificateur, — entre autres, la possibilité d'être employé au pluriel à l'intérieur d'un vers, alors que pensées ne peut se trouver ailleurs qu'à la rime le mot tendait à disparaître de l'usage, même en poésie. Et Corneille, dans la révision de ses premiers ouvrages, a fait disparaître plusieurs fois cette expression « que certains délicats regardaient sans doute déjà comme trop ancienne » (Marty-Laveaux, Lexique de Corneille, Article penser).

Cid. 830.

3. Oyons la

Menteur, 1685.

Oyez ce que les dieux vous font savoir par moy.

Cinna, 1755.

^{1.} Quand je vous oy parler de guerre et de concert. Menteur, 316. Cf. Suite du Menteur, 1439.

^{2.} Son sang criera vengeance et je ne l'orrai pas.

Cf. Médée, 98; — Polyeucte, 840; — Pompée, 271; — Sertorius, 1861; — Agésilas, 1995, etc...

Racine n'a employé penser qu'une seule fois, dans Andromaque, qui date de 1667, et sans aller jusqu'à modifier dans les éditions postérieures un vers d'ailleurs fort beau, il a renoncé pour éviter l'accusation d'archaïsme, à l'usage d'un mot pourtant si commode à employer en poésie.

Prospère.

(Les Juifs...)

Pendant qu'ils n'adoroient que le Dieu de leurs pères Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères.

Esth., 1048-1049.

A propos de ce vers, l'abbé d'Olivet nous apprend que « prospère ne se dit presque plus en prose. Mais en vers il est toujours beau. Ce mot n'est pas le seul qui, à mesure qu'il vieillit pour la prose, n'en devient que plus poétique » (Remarques sur Racine, XIII).

Sans l'abbé d'Olivet, nous ne saurions pas que prospère ait pu être jamais considéré comme archaïque, car, de nos jours, il est encore

d'usage fréquent.

C'est pour nous une occasion nouvelle de remarquer la prescience de Racine qui n'a gardé, parmi les mots jugés anciens par les grammairiens de son temps, que ceux auxquels leur vitalité permit de survivre à une défaveur passagère.

Rebrousser.

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours Et força le Jourdain de rebrousser son cours.

Athal., 1545-1546.

Rebrousser est la forme rajeunie d'un mot ancien qu'on trouve dans le Trésor de la langue françoise (1606) de Nicot sous la forme rebourser.

Une lettre de Boileau à Brossette nous apprend que Louis XIV releva le mot dans le récit d'une de ses campagnes par Racine 1 « sous prétexte qu'il n'aimoit pas le Gaulois » (sic). Boileau, bon juge en ces matières, défendit rebrousser. « Mais, écrit-il, tous les courtisans qui étoient là m'abandonnèrent, et M. Racine tout le premier. »

Comme l'adjectif prospère, le verbe rebrousser a cessé de paraître archaïque; et Racine, qui, en approuvant la critique du Roi, s'est montré bon courtisan, ne s'en est pas montré moins bon écrivain en maintenant rebrousser et dans Athalie et même dans le passage spécialement incriminé par le Roi.

Retardement.

Tous vos retardements sont pour moi des refus.

Andr., 1171.

En quels retardements D'un jour si précieux perdez-vous les moments?

Baj., 1331.

^{1. «} Cependant le Roi rebrousse chemin, et se rendant à Verdun, fait courir le bruit qu'il va assiéger Namur. » Précis Historique des Campagnes de Louis XIV (RACINE, Edition des Grands Ecrivains, tome V, page 290).

Des témoins de sa mort viennent à tous moments Condamner votre doute et vos retardements.

Mithr., 226.

Surpris, n'en doutez point, de mon retardement Lui-même il me viendra chercher dans un moment.

Iph., 1067.

Bien que le Dictionnaire de l'Académie de 1694 ne signale pas le mot comme archaïque, on devine qu'il vieillit par l'usage de plus en plus rare qu'en font les écrivains.

Son synonyme abrégé *retard* n'est pas encore adopté par la langue littéraire. Furetière, dans sa deuxième édition du Dictionnaire universel nous dit à propos du mot retard : « Quelques-uns se servent de ce mot, mais il n'est pas du bel usage. Il signifie retardement. » Retard ne sera admis par l'Académie qu'en 1762.

On voit par là que le mot retardement n'était senti comme archaïque, à l'époque où Racine l'a employé, que bien faiblement; et comme son synonyme retard n'était pas encore « du bel usage », il n'était ni facile ni souhaitable de se passer d'un mot qui exprimait une idée importante, ornait un bel alexandrin de l'harmonie pompeuse de ses quatre syllabes, et fournissait une rime excellente pour l'oreille et pour l'esprit au dissyllabe moment, avec lequel Racine l'a fait rimer trois fois sur les quatre où retardement est employé dans les tragédies.

De l'étude particulière de chaque mot archaïque (ou prétendu tel) employé par Racine dans ses tragédies, se dégagent les conclusions suivantes:

1º Les archaïsmes caractérisés sont rares chez Racine, même dans la Thébaïde et dans Alexandre, et s'expliquent le plus souvent par des raisons de versification — mesure ou rime (par exemple offre au masculin, retardement à la fin du vers).

2º Certains mots employés par Racine et jugés archaïques par ses contemporains n'étaient, en réalité, que provisoirement abandonnés

(par exemple : affable, prospère).

En ce cas particulier, Racine a presque toujours, par une sorte de divination des destinées du français, choisi pour les remettre en circulation de « faux archaïsmes » ou, si ces deux mots peuvent s'accoupler, des « archaïsmes provisoires », que la langue commune a conservés et, pour ainsi dire, rajeunis.

3º Aucun archaïsme de Racine n'est étrange ou ridicule et ne ressemble, comme certains archaïsmes de Corneille et selon la comparaison d'un grammairien de son temps à « ces habits antiques dont on ne se sert guères que dans le Carnaval, ou sur un Théâtre pour faire rire. »

Sur la question de l'archaïsme, Racine semble en effet avoir adopté la façon de voir de ce même André Renaud, grammairien à la prose savoureuse, qui ajoute au passage cité ci-dessus cette intéressante conclusion:

^{1.} André Renaud, La manière de parler la langue française selon ses différents styles, 1697, 8°, p. 508, cité in Brunot, Histoire de la langue française, IV, p. 229.

La vieillesse donne du prix, selon Alphone Roy d'Arragon, au bois, au cheval, au vin, aux livres, et, selon le Proverbe, aux amis, aux écus, aux poissons; elle relève la beauté de ce que nous appelons l'Antique, mais en fait de langue vivante, comme en matière de beauté corporelle, la vieillesse n'a point d'autorité.

3. — NÉOLOGISMES

Les néologismes sont très rares chez Racine — on en trouve à peine cinq ou six dans l'ensemble des tragédies —, et ils offrent en outre cette particularité de ne pouvoir être reconnus comme tels par le lecteur que s'il est un spécialiste de l'histoire de la langue.

L'abbé d'Olivet, qui n'est pas toujours un guide très sûr pour la connaissance de la langue de son temps, prétend même qu'on ne ren-

contre pas un seul néologisme dans les œuvres du poète :

Il ne s'y trouve pas un seul mot nouveau, écrit-il, c'est-à-dire un de ces mots qui se faisoient de son temps, comme il s'en est toujours fait et comme il s'en fera toujours.

Encore que cette remarque ne soit pas absolument conforme à la vérité, l'abbé d'Olivet la commente d'une manière intéressante et qui aide à comprendre l'antipathie de Racine à l'égard des mots nouveaux :

Un écrivain judicieux, et qui ne veut pas risquer de survivre à ses propres expressions, donne aux mots le temps de s'établir assez bien pour n'avoir plus rien à craindre de la fortune. Ce n'est point à nous à employer ceux que nous voyons naître. S'ils peuvent vivre, ce sera une richesse pour nos neveux (D'Olivet, Remarques sur Racine, Remarques XIII, à propos d'Esther, 1049 1).

Ferdinand Brunot, qui connaissait beaucoup mieux la langue de Racine que l'abbé d'Olivet ne la connaissait lui-même, a exposé lumineusement le caractère particulier des néologismes qui naquirent au temps de l'adolescence du poète; et ce qu'il dit des mots nouveaux s'applique exactement aux néologismes de Racine:

... Si on considère les deux cents mots environ qui ont été créés dans les milieux mondains et littéraires, on se demande si vraiment ils avaient attendu jusque là pour naître, tant ils apparaissent comme nécessaires. Le déchet est extrêmement minime, presque tous ont vécu (F. Brunot, Histoire de la langue française, IV 1, p. 515.)

Pour appuyer cette affirmation, remarquons que : lorsqu'on parle des néologismes d'un écrivain, on désigne sous un même nom deux choses bien différentes, qu'il nous semble nécessaire de distinguer ici :

1º les néologismes recueillis par l'écrivain, et qui sont surtout du domaine de l'histoire de la langue;

^{1.} D'Olivet désigne ainsi ce vers : Esther, III, 4, 34, c'est-à-dire trente-quatrième vers de la scène 4 de l'acte III.

2º les néologismes inventés par l'écrivain, et qui sont du domaine de la stylistique (Il arrive d'ailleurs parfois que les néologismes du deuxième groupe appartiennent aussi au domaine de l'histoire de la langue, mais seulement dans la mesure où ils ont été — provisoirement ou définitivement — adoptés par la langue commune).

Les néologismes de Racine sont exclusivement du premier groupe ; il a recueilli parmi les mots nouvellement créés ceux dont la vitalité était indiscutable, et leur a conféré par l'emplei qu'il en a fait une

sorte de consécration.

Ils sont si peu nombreux que chacun d'eux peut être l'objet d'une étude particulière, qui apportera d'utiles enseignements pour la connaissance de ce que nous avons appelé ailleurs (cf. ch. II, p. 23 du présent ouvrage) la prescience linguistique du poète.

Accusatrice.

Pourquoi, par quel caprice Laissez-vous le champ libre à votre accusatrice?

Phèdre, 1338.

Le mot n'est pas une création de Racine. Les gens du Palais l'employaient depuis longtemps. Racine l'a adopté et consacré.

L'utilité de ce mot est évidente. Il n'a pas d'homonyme en français, et ne peut être suppléé que par une périphrase : « celle qui vous accuse ».

A l'origine, le mot a pu surprendre et irriter non pas le « spectateur moyen », mais les grammairiens dont on sait les scrupules parfois

excessifs et la sévérité particulière à l'égard de Racine.

Bouhours était hostile à la dérivation au moyen du suffixe -trice. Et Richelet, dans son Dictionnaire, défend ce mot qu'il compare à actrice, bienfaitrice (sic), consolatrice, tutrice, mots d'usage ancien, en un plaidoyer dont la longueur même semble prouver à Ferdinand Brunot (Histoire de la langue, IV1, p. 671), que le mot était encore « surprenant pour une oreille française ».

Racine n'a pas craint la critique des grammairiens et a contribué à enrichir la langue littéraire d'un mot utile et viable qui n'appartenait auparavant qu'à la langue du Palais et, par imitation, à la

langue commune.

Contre-temps.

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.

Esth., 841.

Bouhours, en 1671, signale le mot comme assez nouveau (Entretiens d'Ariste et d'Eugène, édition in-40, p. 84), mais il n'en donne aucun commentaire.

Le mot est emprunté aux vocabulaires techniques de la musique, de l'escrime et de l'équitation, où il s'emploie dans une acception particulière à chacun de ces arts.

Livet (in Lexique de Molière, article contre-temps) croit que même dans les langues spéciales de l'escrime et de l'équitation, le mot est récent, car il l'a cherché en vain au chapitre du « Tirage des Armes » et au chapitre du « Cheval », dans les Merveilles de la Nature, du P. René François, volume in-4º publié en 1626. (Tirage des Armes, pp. 154-159; — Cheval, pp. 555-573).

Cependant, Sorel note en 1671 — c'est-à-dire dix-huit ans avant la publication d'Esther — que le mot est déjà employé dans la langue

littéraire depuis un certain temps.

Pour contre-temps, il y a plusieurs années qu'on le dit, et il a mesme servi de titre à une comédie de Molière (L'Étourdi ou les Contre-Temps) (Sorel, Connaissance des lons livres, 1671, p. 398).

Livet donne de nombreux exemples de l'emploi du mot ; le plus ancien est de 1654 :

Elle s'en va; sortons. Ah! ciel! quel contre-temps!

QUINAULT, l'Amant indiscret, V, 5.

Bouhours s'est donc trompé en signalant le mot comme assez nouveau dans le sens général d'opportunité. Sa remarque s'explique sans doute par le fait que le mot était en 1671 encore mal intégré à la langue, quoique déjà utilisé depuis longtemps.

Depuis lors, le mot a cessé de nous surprendre ; et c'est une nouvelle occasion de remarquer que Racine n'a adopté que les mots destinés

à vivre normalement dans la langue.

Les néologismes de Racine ne méritent ce nom qu'à titre provisoire — et c'est un des signes linguistiques auxquels se reconnaît le véritable auteur classique —, tandis que les néologismes d'un Scarron, ou de tel autre poeta minor, ne cessent jamais d'être sentis comme tels, incapables qu'ils sont de se fondre dans la langue commune sur l'évolution de laquelle ils sont sans influence.

Hymen.

Ce mot est employé maintes fois chez Racine, spécialement dans Andromaque, Britannicus et Bérénice.

Il n'était guère en usage dans la langue que depuis une vingtaine d'années. On le trouve, en 1650, dans ce vers de Corneille :

Je ne demande plus d'où partoit ce dédain Quand j'ai voulu vous faire un hymen de ma main. Don Sanche, 1387-1388.

Parmi les mots qui, à l'époque où Racine les emploie, étaient encore sentis comme nouveaux, il est sans doute — à cause de l'usage abondant qu'en ont fait depuis lors les poètes — celui qui a le mieux perdu son caractère de néologisme.

La création n'en était pas nécessaire. Il n'est que le doublet littéraire de mariage, comme airain est le doublet de bronze, ou guerrier

celui de soldat.

Aussi hymen serait-il de nos jours, à cause de son caractère artificiel et pompeux, senti plutôt comme archaïsme que comme néologisme. Mais la faute n'en incombe pas à Racine qui s'est contenté d'accueillir un mot déjà complètement adopté par la langue de la tragédie, et dont l'emploi était alors indiscuté.

Inclémence.

Tandis que pour fléchir l'inclémence des Dieux...

Iph., 187.

Le mot est emprunté à Virgile :

... verum inclementia divum Has evertit opes, sternitque a culmine Trojam Enéide, 601-603.

D'après Bouhours, il semble que le mot n'était pas en usage avant Racine au sens figuré.

M. de Balzac, dit-il en 1675 — l'année même de la publication d'Iphigénie, l'a employé dans le propre : l'inclémence de l'air, l'inclémence du temps. On commence à s'en servir dans le figuré, et M. Racine a fait dire à Ulvsse :

Tandis que pour fléchir l'inclémence des Dieux, etc. Il auroit pu mettre : « la colère des Dieux » ; mais il a cru sans doute que « l'inclémence des Dieux, » était plus beau et plus poétique ; et je crois même qu'avec le temps inclémence pourra passer de la poésie à la prose (Bouhours, Remarques nouvelles, p. 376).

Le mot s'est bien intégré à la langue, mais il a conservé une nuance un peu précieuse, et s'emploie moins communément que l'adjectif correspondant.

Respectable.

... Votre front prête à mon diadème, Un éclat qui le rend respectable aux Dieux même. Esth., 677-678.

Ce mot est nouveau, écrit Bouhours en 1692, mais il a eu toute la bonne fortune qu'un mot nouveau peut avoir; il est né à la cour, et ce sont les gens du monde qui ont dit la première fois respectable; un homme respectable, des psaumes respectables. Nous le voyons aujourd'hui dans des livres (Bouhours, Suite des nouvelles remarques sur la langue françoise, p. 175-177.)

Ce néologisme était si nécessaire et a joui d'une si heureuse fortune qu'on se demande, selon la remarque de Ferdinand Brunot déjà citée, « si vraiment il avait attendu jusque là pour naître. »

Salon.

... Et ce salon pompeux est le lieu du festin. Esth., 817.

H. D. T. (cité par Br., IV¹, 504) relève ce mot pour la première fois dans un ouvrage technique, publié en 1676, les *Principes de l'Architecture*.

Mais Ferdinand Brunot signale (*Histoire de la langue*, IV¹, p. 504) un exemple antérieur de quinze ans, tiré d'une chronique rimée de Loret, du 1^{er} mars 1664 :

... La Reine mère Que mon âme toujours révère, Qui donna les grands violons Dans le plus charmant des salons, Lieu d'architecture à la mode.

V, 25-29.

Cet exemple, le plus ancien qu'on ait relevé, montre qu'en 1664, le mot salon désignait une chose assez nouvelle pour mériter une explication au lecteur : « lieu d'architecture à la mode ».

Avant Racine, le mot semble avoir eu surtout un emploi technique dans la langue des architectes, et un emploi précieux dans celle des

gens du monde.

On le trouve dans un roman de M^{lle} de Scudéry:

On se force à sortir de ce superbe sallon pour entrer dans une chambre magnifique (Mathilde, pp. 88-89, préf.)

Chez Racine, comme chez Loret et comme chez M^{11e} de Scudéry, le mot salon est accompagné d'un adjectif qui, sans en préciser à proprement parler le sens, marque une nuance affective d'admiration.

Les néologismes de Racine que nous venons de passer en revue se distinguent tous — l'étude particulière de chacun l'a montré, — par ces deux caractères communs :

1º ce sont des néologismes « recueillis » et non des néologismes « inventés »;

Un seul d'entre eux, inclémence, a été pris dans une acception figurée sans doute inconnue avant Racine, mais autorisée par l'exemple de Virgile. Un mot comme inclémence « sonne français », et n'a en aucune manière l'air de ces vocables déguisés comme tant d'emprunts de Corneille (tels que macule pour souillure, et impollu pour sans tache, Théodore, 780) ou des burlesques (tels que : inquiner pour salir in Scarron, Virgile Travesti, VI, 237).

2º ils désignent des notions si indispensables qu'aucun d'entre eux n'a été éliminé par la langue. Le seul hymen, sans disparaître tout à fait, a subi la concurrence de mariage, et n'a survécu qu'en poésie.

Aussi cette étude particulière du néologisme confirme-t-elle encore une fois notre remarque générale sur la *prudence* et sur la *prescience* de Racine dans l'emploi qu'il fait du vocabulaire de son temps.

RACINE

GRAMMAIRIENS ET LEXICOGRAPHES

1664 Thébaïde. 1665 Alexandre.

1667 Andromaque.

1668 Les Plaideurs.

1669 Britannicus. 1670 Bérénice.

1672 Bajazet.

1673 Mithridate.

1674 Iphigénie.

1677 Phèdre.

1689 Esther.

1691 Athalie.

1647 Vaugelas. Remarques sur la langue françoise. 1653 René Bary. Rhétorique françoise.

1668 Marguerite Buffet. Nouvelles observations sur la langue françoise. Paris, J. Cestou, 1668, 8°.

1671 BOUHOURS. Les entretiens d'Ariste et d'Eugène. Charles Sorel. De la connaissance des bons livres ou examen de plusieurs auteurs.

1672 Ménage. Observations sur la langue françoise (2e éd., 1675).

1674 Bouhours. Doutes sur la langue françoise.

1675 Bouhours. Remarques nouvelles sur la langue françoise (2e éd., 1676).

1680 P. Richelet. Dictionnaire françois.

1687 Thomas Corneille. Remarques de M. de Vaugelas, avec des notes de Th. Corneille.

1687 Bouhours. Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise.

1689 Andry de Boisregard. Réflexions sur l'usage présent de la Jangue françoise. 1689.

1690 A. Furetière. Dictionnaire universel.
Vaugelas. Nouvelles remarques sur la langue françoise.

1692 François de Callières. Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler.

1693 François de Callières. Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer.

1693 Bouhours. Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise. 1693, 8°.

1694 Dictionnaire de l'Académie.

1697 André Renaud. La manière de parler la langue françoise selon ses différents styles. Lyon, 8°.

1701 Furetière. Dictionnaire universel. 2e éd.

1705 Leven de Templery. Le génie et la politesse de la langue françoise.